

« L'éducation physique et sportive développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu » (Programme d'EPS de la scolarité obligatoire, 2015).

Comment dans cet établissement les APSA sont utilisées par l'enseignant d'EPS et son équipe, afin de viser la formation d'un citoyen à la fois physiquement et socialement éduqué ?

Contextualisation 1 (entrée par l'expression « physiquement éduqué »)

Longtemps l'éducation appliquée à la dimension physique fut de produire un « *corps redressé* » (Georges Vigarello, *Le Corps redressé*, Paris, Éditions Armand Colin, Paris, 1978), aussi bien sur le plan mécanique que sur le plan de la morale. Le corps était alors considéré comme un assemblage mécanique complexe, ou comme une machinerie énergétique.

La seconde partie du XXe siècle a vu se développer une conception moniste et phénoménologique de notre « être au monde » (M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, 1945) : le corps n'est plus seulement un ensemble de muscles à maîtriser, il est ce qui nous permet de vivre et de nous développer dans le monde.

Dans cette continuité, l'éducation physique et sportive s'adresse aujourd'hui à l'épanouissement de toutes les dimensions de la personne humaine, c'est pourquoi nous étudierons comment dans cet établissement les APSA sont utilisées par l'enseignant d'EPS et son équipe pour viser la formation d'un citoyen à la fois physiquement et socialement éduqué.

Contextualisation 2 (entrée par l'expression « utiliser les APSA »)

« *Le sport a des vertus, mais des vertus qui s'enseignent* ». Cette célèbre citation de Maurice Baquet (*Education sportive, initiation et entraînement*, Ed. Godin, 1942) indique que le pratiquant ne se forme pas par la seule pratique d'une activité, il se forme selon certaines conditions d'exercice, lesquelles sont conçues et mises en œuvre par un professionnel de l'entraînement ou de l'apprentissage.

C'est une question similaire que nous étudierons dans ce devoir, en examinant comment les APSA sont utilisées à des fins éducatives, qui porteront ici sur la formation d'un citoyen à la fois physiquement et socialement éduqué.

Définition des concepts clés

Les activités physiques, sportives et artistiques désignent l'ensemble des activités susceptibles d'être enseignées en éducation physique et sportive. Elles incarnent, depuis les instructions officielles de 1967, l'objet et le moyen de l'EPS. Elles se déclinent selon « un riche champ de pratiques » (BO n°11 du 26 novembre 2015) qui « ont une existence dans la société » (N. Mascret, *L'élaboration d'une forme de pratique d'APSA en EPS : un geste professionnel complexe*, Actes du colloque, Clermont-Ferrand, 2007). La plupart sont sportives avec « une forte implication culturelle et sociale » (BO n°11 du 26 novembre 2015), mais d'autres ne le sont pas et sont dépourvues d'enjeux compétitifs (arts du cirque, danse, musculation...). Au collège, les APSA sont classées en quatre champs d'apprentissage (*ibid.*).

Utiliser, c'est recourir à quelque chose pour un usage précis. Utiliser les APSA, c'est donc s'en servir pour viser des intentions éducatives. Mais ce n'est pas seulement les « faire vivre » aux pratiquants, c'est les traiter, les transposer, les adapter afin d'en dégager les intérêts éducatifs, et afin de les adapter à la singularité des élèves et de leurs ressources. Pratiquer une APSA en effet ne suffit pas à devenir « automatiquement » ou « magiquement » physiquement et socialement éduqué. Le travail de l'enseignant est de révéler les enjeux éducatifs dont ces activités sont potentiellement porteuses : « les APSA font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique afin de permettre de réels apprentissages pour chacun des élèves et s'adapter aux caractéristiques des contextes d'enseignement » (Programme du lycée d'enseignement général et technologique, 2019). Cette « construction d'une forme de pratique scolaire d'une APSA » (N. Mascret, 2007) peut même aller jusqu'à « créer dans la classe des pratiques originales » (P. Goirand, *Compétences générales et compétences spécifiques, Contre-Pied* n°3, 1999). C'est pourquoi utiliser les APSA pour les mettre au service de fins éducatives, c'est opérer une « scolarisation » (P. Arnaud, 1995) des pratiques sociales de référence (les APSA qui incarnent ici le « savoir savant »). Nous soulignerons pour autant que ces formes de pratique scolaire doivent rester authentiques, en « restant porteuses du fond culturel des activités physiques sportives et artistiques contemporaines » (Programme du lycée d'enseignement général et technologique, 2019).

Dans ce collège, les APSA de la programmation ont été choisies en équipe pédagogique : elles font partie du projet EPS (annexe). On remarque que les activités du champ d'apprentissage 4 sont surreprésentées par rapport aux autres. Les formes de pratique scolaire peuvent aussi être conçues en équipe, de façon à donner plus de continuité et de cohérence à l'enseignement de l'EPS dans cet établissement.

Être éduqué, ce n'est pas seulement être instruit, être cultivé, ou être formé. C'est « sortir de la Caverne » (Platon, *La République* Livre VII), pour mener sa vie de façon autonome, éclairée, et responsable, en ayant appris à se connaître soi-même (Socrate). C'est devenir un citoyen capable de faire jouer sa liberté d'action et de pensée, un citoyen cultivé à la fois inséré dans une société et capable de s'affranchir des conventions et des habitudes, bref, un citoyen possédant à la fois des racines, et des ailes. Selon O.Reboul (*La philosophie de l'éducation*, Que sais-je ?, PUF, 1989), l'éducation renvoie « à *ce qui unit* » (la culture), et « *ce qui libère* » (l'autonomie d'action et de pensée).

Appliquée à la dimension physique, l'éducation concerne l'enrichissement de la motricité. Cela ne signifie pas seulement « progresser dans l'efficacité motrice » (axe 3 du projet EPS, fiche contexte), mais plus profondément améliorer l'ensemble des fonctions impliquées dans la production des mouvements, des équilibres, et des postures. C'est aussi avoir appris à se connaître « agissant ». Au-delà des mouvements, le « physique » concerne notre être au monde corporel, c'est-à-dire notre façon de nous percevoir et de nous épanouir dans la vie. Appliquée au physique, l'éducation vise le même idéal : il s'agit de faire du corps un élément d'émancipation et d'épanouissement, et non d'asservissement et de gêne. Un citoyen physiquement éduqué est une jeune fille ou un jeune garçon qui dispose d'un panel élargi de pouvoirs d'action et de réaction dans l'environnement physique et humain, pouvoirs utiles dans la vie quotidienne, dans la vie professionnelle, et offrant également de nouveaux possibles dans le domaine des loisirs.

Appliquée à la dimension sociale, l'éducation concerne l'enrichissement des interactions sociales et la construction d'apprentissages sociaux qui permettent de vivre en société « dans le souci du vivre ensemble » (Programme de l'EPS pour la scolarité obligatoire, 2015). Cette finalité suppose le respect des règles, mais aussi l'intégration de la réciprocité des droits et des devoirs, le respect d'autrui, le respect de l'environnement, l'honnêteté, la responsabilité, la solidarité, la culture, la laïcité, le jugement et même l'exercice éclairée de sa liberté individuelle au sein de la société. Il s'agit de maîtriser les règles élémentaires de la vie en société et devenir un acteur de la démocratie car le citoyen d'aujourd'hui n'est pas seulement celui qui obéit, il est celui qui exerce sa liberté en contexte social, c'est-à-dire de façon responsable, au milieu des autres. Le citoyen socialement éduqué vit en harmonie dans une société dont la devise depuis 1848 est : Liberté, Égalité, Fraternité. Cette dimension émancipatrice est soulignée par G.DeFrance, pour qui être citoyen, c'est bien sûr respecter les règles de la vie en société, mais c'est aussi participer à la vie de la Cité car « *le citoyen n'est pas seulement celui qui obéit à la loi, c'est aussi celui qui la fait avec les autres citoyens* » (Pour ne pas arriver trop tard, in *Les cahiers pédagogiques* n°287, 1990). Nous expliquerons que pour former un citoyen socialement éduqué, les « leçons » ne suffisent pas, mais il faut vivre des interactions sociales particulières qui font expérimenter les valeurs et les principes du vivre ensemble. Car la citoyenneté ne se transmet pas au sens d'une relation « descendante » entre un émetteur et un récepteur, elle s'élabore « in vivo » en capitalisant des expériences sociales dans un environnement spécifiquement conçu par l'enseignant. Nous montrerons que les formes de pratique scolaire des APSA offrent de nombreuses opportunités pour « accéder aux valeurs morales et sociales » (axe 2 du projet EPS, annexe).

La locution adverbiale « à la fois » suppose que la formation du citoyen physiquement éduqué et celle du citoyen socialement éduqué ne se réalisent pas séparément en EPS. C'est dans et autour la pratique des APSA aménagées en formes de pratique scolaire que les élèves construisent en même temps les compétences qui leur permettront de s'épanouir dans leur environnement physique, et dans leur environnement social.

Questionnement (beaucoup trop long, plusieurs questions sont redondantes. Un questionnement doit comporter 3 à 6 questions : les questions proposées ici montrent comment il est possible d'aborder le traitement du sujet, mais des choix sont à faire)

Comment en contexte scolaire rendre les APSA éducatives ? Comment les traiter, les adapter, les transformer, mais sans les dévitaliser de leur « substance » culturelle ? Quelles formes de pratiques scolaires concevoir pour que les élèves construisent de nouveaux pouvoirs moteurs avec et grâce aux autres ? En quoi la pratique physique et sportive offre-t-elle des opportunités originales pour apprendre à vivre ensemble ?

Que faut-il développer pour devenir un élève physiquement éduqué ? Que faut-il apprendre ? Quelles expériences motrices doivent vivre les élèves ? A quelles contraintes leur motricité habituelle doit-elle être confrontée ? Quels choix sont nécessaires pour viser une motricité adaptable ? En quoi la connaissance et l'acceptation de soi sont-elles aussi constitutives d'un élève physiquement éduqué ? Comment prendre en compte les publics à profil particulier dans ce collège pour que chaque élève sans exception ait l'occasion de s'épanouir socialement et de se développer physiquement ?

Que faut-il apprendre pour être un citoyen ? Quelles compétences faut-il construire pour devenir socialement éduqué ? Si la citoyenneté ne peut se construire qu'activement, comment la « faire apprendre » ? Sur un plan vertical, comment envisager la progressivité didactique de la construction de la citoyenneté à l'échelle du parcours de formation ? Sur un plan horizontal, comment l'enseignant d'EPS contribue dans sa discipline mais aussi dans son établissement à la construction d'un citoyen socialement éduqué ? Quelles actions fortes impliquant tous les acteurs peuvent être menées, et quelle contribution originale apportant une plus-value éducative peut apporter la pratique des APSA ?

Comment favoriser l'acceptation des différences et en même temps se servir de ces différences pour apprendre au milieu des autres, avec les autres, et grâce aux autres ? Comment dans ce collège au public hétérogène faire partager des valeurs communes à des élèves différents ?

Pourquoi autour des APSA ne faut-il pas séparer l'enrichissement de la motricité et « la promotion de comportement citoyens » (contexte) ? En quoi les apprentissages sociaux peuvent-ils être un levier aux apprentissages moteurs ?

Problématique 1 (simple, mais elle répond à la commande pour atteindre le niveau 3 du bandeau)

Nous montrerons que les APSA ont le potentiel de contribuer à la formation d'un citoyen à la fois physiquement et socialement éduqué, à la condition que ce double enjeu éducatif soit « révélé » par un traitement didactique adapté à la fois à la nature de l'activité, et aux caractéristiques des élèves de ce collège.

En d'autres termes, nous expliquerons qu'utiliser les APSA, c'est concevoir une forme de pratique scolaire des activités enseignées pour les transformer, sans les dénaturer, en leviers éducatifs au service de l'enrichissement de la motricité et au service de la « citoyenneté, du respect des autres et de soi-même » (annexe).

Problématique 2 (plus élaborée, pour atteindre le niveau 4 du bandeau)

En partant du principe qu'il ne suffit pas de pratiquer des APSA pour être éduqué, nous expliquerons comment les APSA sont transformées en formes de pratique scolaire afin de contribuer, à l'échelle du parcours de formation, à la formation d'un élève physiquement et socialement éduqué. Nous soulignerons que ce n'est pas le geste qui est éducatif, c'est ce que l'élève apprend en construisant le geste. C'est pourquoi nous ferons des propositions où les apprentissages moteurs se mêlent aux apprentissages sociaux, où les premiers servent de support aux seconds, et où les seconds améliorent les premiers : en interagissant d'une certaine façon dans et autour la pratique des APSA, les collégiens apprennent en les expérimentant les valeurs et les comportements du vivre ensemble.

Ce sont donc des activités traitées et adaptées mais non dénaturées qui permettront aux jeunes adolescents de ce collège d'apprendre des autres, avec les autres, pour les autres, grâce aux autres. En apprenant ainsi nous recherchons une véritable éducation : à la fois du côté physique, en visant l'adaptabilité et la flexibilité des pouvoirs moteurs sans lesquelles il n'y a pas d'intelligence motrice (A.Piron, 2008) possible, et du côté social en visant un citoyen à la fois libre et intégré, capable de s'épanouir en société.

La proposition de plan : entrée par trois dispositifs qui « font apprendre » à la fois sur le plan moteur et sur le plan social

- ◇ Partie 1 : utiliser les arts du cirque avec les élèves de la classe de 6e pour placer les élèves en situation de projet collectif artistique (des choix collectifs et des débats pour produire un numéro).
- ◇ Partie 2 : utiliser la gymnastique pour placer les élèves de la classe de 3^e en situation d'enseignement mutuel (les plus compétents aident ceux qui le sont moins).
- ◇ Partie 3 : utiliser le badminton pour placer les élèves de la classe de 5^e en situation d'apprentissage coopératif fondé sur une interdépendance positive (ils partagent un but et un résultat commun).

Conclusion : réponse à la problématique

En EPS, comme dans les autres disciplines d'enseignement, il faut faire « *faire le choix d'éduquer* » (P.Meirieu, 1991). Nous sommes convaincus du formidable potentiel éducatif des APSA, mais en même temps nous réfutons toute vision « magique » ou « naïve » de leur pratique : « *on ne sort pas inéluctablement citoyen d'avoir été baigné dans une pratique culturellement représentative* » (D.Delignières, in Didier Delignières, Alain Becker et Paul Goirand, *Les finalités de l'EPS en question*, Controverse, Contrepied HS n°1, 2011).

En EPS on ne pratique donc pas des APSA pour seulement les pratiquer, on les pratique pour « autre chose », et c'est dans cet « autre chose » que se jouent les fins éducatives. C'est pourquoi l'enseignant et son équipe ne doivent pas seulement « utiliser » les APSA, ils doivent les traiter, les transposer, les adapter (aux caractéristiques des élèves de ce collège), et même en tout premier lieu les choisir. A ce sujet, peut-être que les APSA du champ 4 sont dans cet établissement surreprésentées par rapport à celles du champ 2 et du champ 3, lesquelles offrent aussi de belles opportunités pour progresser à la fois sur le plan moteur et sur le plan social.

La pratique des APSA en EPS est donc « *importante dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu* » (BO n°11 du 26 novembre 2015). Nous avons expliqué dans ce devoir ce qui est « important » : développer, à la fois sur le plan physique et sur le plan social, une forme d'adaptabilité au monde qui permet aux adolescents d'agir et de s'épanouir. C'est en cela que nous pensons que les APSA confèrent à l'éducation physique une véritable plus-value à l'éducation des élèves. En tant que discipline « *à part entière* » l'EPS concourt aux mêmes fins éducatives que les autres matières d'enseignement, mais elle vise aussi, « en plus », un élève physiquement éduqué faisant d'elle une discipline « *entièrement à part* » (A.Hébrard, 1993).